



Lettre ouverte à

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Paris, le 2 Mai 2022

Madame,

La Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaries s'est achevée par un procès-verbal de désaccord en date du 11 mars 2022.

Or, entre le mois de février et mars 2022, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 1,4 % après une hausse de 0,8 % entre janvier et février de la même année.

Ainsi, l'inflation en un an a considérablement augmenté et atteint en mars un taux de 4,5 %. Au regard de cette situation, le Ministère du Travail a annoncé une nouvelle hausse du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) en mai prochain, de l'ordre de 2,5%.

Cette augmentation légitime du SMIC réduit d'autant l'écart avec les Salaires Minimum Annuels de notre Groupe.

Monsieur Thierry Derezz a annoncé de très bons résultats 2021 : 838 millions d'Euros (soit une hausse de 423 millions). Dans le même temps, le Groupe Covéa et son PDG font la une de plusieurs médias (presse, radio...) avec le rachat de Partner-Re d'un montant de plus de 7 milliards d'Euros. Nous sommes bien loin des quelques millions qui permettront de financer les mesures que vous avez consenties et qui ne bénéficieront de manière certaine à l'ensemble des salariés qu'à hauteur de 0,9 %.

Les richesses créées par les salariés dans nos entreprises respectives doivent être redistribuées aux salariés sous forme d'augmentation de salaire et aux sociétaires sous forme de ristourne mutualiste.

Que les mille mercis de Monsieur Derezz soient convertis en Euros de façon pérenne pour chaque salarié !

Par conséquent, nous demandons la réouverture de négociation sur les salaires dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Pour la CGT, Françoise WINTERHALTER – DSC CGT COVEA

Aurélie GOUFFIER, Isabelle GOITIA, Sandrine GIRARD, Thierry AMARRE, Florent FOULADOUX – DSCA CGT COVEA